



## Cours de fitness sans coach diplômé

-----  
Par Vava

je suis actuellement adhérente dans un club fitness où le coach sportif diplômé est en arret maladie  
la gérante du club (machines curves alors qu'elle n'a plus la franchise) continue de donner les cours collectifs et autres  
aux adhérentes alors qu'elle n'a aucun diplôme sportif  
en a t'elle le droit ?

si non, à qui faire remonter l'information

de plus, elle laisse la stagiaire seule pendant ses deux jours de stage hebdomadaire

merci